

Mise à jour des règles du manuel ESEF 2022

Préparé par Pierre Hamon, Août 2022

Le manuel ESEF 2022 est publié. Les grandes nouveautés concernent, bien évidemment le blocktagging des notes et des principes comptables. Quelques mises à jour ou précisions sont apportées sur un certain nombre de guidance. Deux règles sont supprimées.

Les modifications du manuel 2022 sont listées ci-dessous, résumées et commentées en français.

NOUVELLES REGLES 2022

Blocktagging

Guidance 1.9.1	Marking up notes and accounting policies	July 2022 [new]
Guidance 1.9.2	Granularity of block tagging of notes and accounting policies	July 2022 [new]
Guidance 1.9.3	Other considerations for block tagging of notes and accounting policies	July 2022 [new]
Guidance 2.2.6	Technical construction of a block tag	July 2022 [new]

Commentaire: L'ESMA a fourni un gros effort de description des méthodes de blocktagging. Cependant elle recommande un enchaînement des balises, ce qui provoque une grande redondance : tagging de l'ensemble des notes et des principes comptables (souvent quelques centaines de pages dans la même balise), puis tagging de l'ensemble des principes comptables (encore un grand nombre de pages, déjà incluses dans le tag précédent, dans la même balise), en supposant d'ailleurs qu'ils sont groupés (sinon ; au moins autant de « continuation » que de notes, puis tagging de chaque principe comptable et tagging de chaque note (plusieurs fois si elle relève de plusieurs balises de taxonomie)

Cette partie fera l'objet de nombreux développements ultérieurs et d'exemples fondés sur des cas réels.

Tirets ou cellules vides

Guidance 2.2.5	Tagging of dashes or empty fields	July 2022 [new]
-----------------------	-----------------------------------	-----------------

Résumé : Étant donné qu'un tiret n'est pas une valeur monétaire, les émetteurs ne sont pas tenus de baliser un tel symbole.

L'AEMF reconnaît que les champs vides ou les tirets dans la version lisible par l'homme de l'AFR sont normalement considérés comme une valeur « zéro » ou « nulle » et qu'ils font l'objet d'un audit. L'AEMF reconnaît également que le balisage des positions apparaissant sous la forme d'un champ vide ou d'un tiret peut être une pratique courante, bien que

l'annexe II du RTS ne l'exige pas. Par conséquent, l'AEMF recommande aux émetteurs de baliser ces symboles, de sorte que la substance économique des champs vides, des tirets ou des symboles similaires dans la version lisible par machine du rapport financier annuel est similaire à la version lisible par l'homme. Les émetteurs devraient, dans de tels cas, utiliser les fonctions de transformation appropriées `ixt:fixed-zero` (transformation du tiret en '0'). ou `ixt:fixed-empty` (transformation du tiret en valeur nulle)

Commentaire: On parle bien de la transformation des tirets ou autre symbole en 0 ou valeur nulle. Une cellule vide ne peut être balisée. De plus ceci est une recommandation dans le cas où le tiret a une signification du point de vue de l'audit.

Présentation des rapports annuels

Guidance 1.0.1	Presentation of AFRs in the ESEF format	July 2022 [new]
Guidance 1.0.2	Presentation of AFRs in other formats than ESEF	July 2022 [new]

Commentaire: Il est précisé que les rapports financiers annuels préparés dans le format ESEF sont la seule « version officielle de l'ESEF » qui répond aux exigences de la directive transparence. Ils sont considérés comme des « informations réglementées » et doivent être déposés auprès des OAM.

Ils doivent être publiés dans les délais légaux. Les autres publications, dans d'autres formats doivent être publiées dans les mêmes délais.

MISES A JOUR OU PRECISIONS :

Guidance 1.1.2	AFRs presented in more than one language	July 2022
-----------------------	--	-----------

Résumé: Lorsqu'il existe une obligation légale de présenter les AFR dans deux langues (ou plus), les AFR doivent être préparés au format ESEF (mêmes exigences que la première langue) et balisés (s'ils contiennent des états financiers IFRS consolidés).

Les rapports XHTML doivent être balisés exactement de la même manière, quelle que soit la langue dans laquelle ils ont été préparés (mêmes éléments de taxonomie de base et/ou mêmes éléments d'extension dans l'ensemble du rapport présenté dans différentes langues).

Lorsqu'il n'existe pas d'obligation légale de présenter les AFR dans deux (ou plusieurs) langues, la ou les versions linguistiques supplémentaires des AFR peuvent être présentées dans un autre format que le format ESEF (ex.pdf format). Si tel est le cas, il est recommandé que la version linguistique supplémentaire soit clairement marquée/étiquetée comme version non officielle et soit également être marquée comme « traduction ».

Dans le cas où la présentation volontaire/contractuelle dans d'autres langues est faite au format ESEF, les AFR doivent suivre la version officielle et doivent être balisés de la même manière que la version officielle de l'ESEF. Il est recommandé d'indiquer qu'il s'agit de versions et de traductions non officielles.

Guidance 1.3.3	Tagging elements of Annex II	July 2022
-----------------------	------------------------------	-----------

Résumé : Le RTS sur l'ESEF exige que les émetteurs balisent toutes les informations qui correspondent aux éléments des tableaux de l'annexe II si ces informations figurent dans les états financiers de l'émetteur. **Si ces informations ne figurent pas dans les états financiers de l'émetteur, elles ne doivent pas être balisées.**

Commentaire : En outre, il est précisé les émetteurs ne doivent pas ajouter ces informations ou indiquer que ces informations ne sont pas présentes à la seule exigence de balisage.

Guidance 1.6.1	Use of positive and negative values	July 2022
-----------------------	-------------------------------------	-----------

Résumé : Il convient de noter qu'il existe des scénarios limités dans lesquels des éléments numériques (en particulier des éléments de monetaryItemType) doivent être définis sans attribut de solde en raison des restrictions sur les pondérations et les soldes de calcul, tels que par exemple Flux de trésorerie nets provenant des opérations (utilisées dans).

Commentaire: les éléments d'extension sans attribut de solde sont autorisés dans le tableau des flux de trésorerie.

Guidance 2.2.4	Facts duplication	July 2022
-----------------------	-------------------	-----------

Résumé: L'annexe IV du RTS sur l'ESEF dispose que les émetteurs n'utilisent pas d'éléments de taxonomie numérique pour baliser des valeurs différentes pour un contexte donné, sauf si la différence résulte d'un arrondi lié à la présentation des mêmes informations avec échelle différente à plus d'un endroit dans le même rapport financier annuel.

Commentaire : Dans ce cas seulement, les doublons sont cohérents. Tous les autres doublons sont interdits : Doublons multilingues (string uniquement), Doublons incohérents.

Guidance 3.3.1	Relationships to anchor extension taxonomy elements to elements in the ESEF taxonomy	July 2022
-----------------------	--	-----------

Commentaire: Il s'agit de la précision qu'un élément d'ancrage ne doit pas être un abstract.

Guidance 3.4.5	Use of labels on elements in extension taxonomies	July 2022
-----------------------	---	-----------

Résumé : Dans les cas où les libellés standard de la taxonomie de base sont utilisés, aucun libellé standard pour cet élément ne doit être présent dans la base de liens des libellés de la taxonomie d'extension d'un émetteur.

La recommandation ci-dessus ne devrait pas empêcher les émetteurs de définir des libellés spécifiques pour les éléments de taxonomie de base afin de mieux refléter la couche lisible par l'homme (par exemple, verboseLabel). Les émetteurs peuvent appliquer ces libellés spécifiques comme @preferredLabel dans la base de liens de présentation de leur taxonomie d'extension.

Commentaire : il s'agit là d'une précision importante qui supprime une certaine ambiguïté sur les libellés spécifiques.

Guidance 3.4.6	Restrictions on taxonomy relationships	July 2022
-----------------------	--	-----------

Résumé : La base de liens de présentation doit refléter (dans la mesure du possible) la structure de la couche lisible par l'homme du rapport de l'émetteur.

Commentaire : Il est précisé que la structure de la base de liens de présentation doit, dans la mesure du possible, refléter le rapport lisible par l'humain, mais ce n'est plus une obligation. Elle doit également refléter (autant que possible) l'ordre des éléments du rapport lisible.

Format des remises :

Guidance 2.5.1	Inclusion of content other than XHTML and XBRL in the Inline XBRL document	July 2022
-----------------------	--	-----------

Guidance 4.1.3	Inclusion of content other than XHTML in a stand-alone XHTML file	July 2022
-----------------------	---	-----------

Résumé: L'AEMF est d'avis qu'il serait avantageux d'inclure des images dans le document XHTML à moins que leur taille ne dépasse le support des navigateurs, auquel cas elles peuvent être incluses en tant que fichiers séparés, sauf si cela est strictement interdit au niveau national comme indiqué par le mécanisme officiellement désigné respectif et / ou l'autorité nationale compétente.

Guidance 4.1.1	Reporting of stand-alone of XHTML files	July 2022
-----------------------	---	-----------

Commentaire : cette règle ne concerne que les émetteurs qui ne sont soumis à aucune obligation de balisage. Ils doivent préparer leur rapport au format XHTML.

SIMPLIFICATIONS:

Guidance 3.2.1	Naming conventions for extension taxonomy elements	July 2022 [deleted]
Guidance 3.2.5	Definition of abstract concepts in extension taxonomies	July 2022 [deleted]

Commentaire: Ces deux suppressions vont simplifier la vie des émetteurs: La règle de construction des noms des extensions n'est plus applicable et les éléments abstract d'extension ne sont plus interdits.